

LE CREDIT COMMERCIAL

Chambre 13 Edifice "LA PRESSE"
TEL. BELL. MAIN 3555. MONTREAL
SPECIALITE : Achat, Collection et reglement
de comptes. Une visitesollicitée.

LA PROVINCIALE

Assurance-Mutuelle-Incendie
Bureau-chef: **EDIFICE GUARDIAN**
160, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Sécurités absolues. Taux raisonnables.
AGENTS demandés dans toutes les localités.

LA Provident Savings Life
ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Quebec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

Un Agent Progressif

préfère travailler pour la meilleure compagnie. Il lui est plus facile de conclure des affaires, et, de savoir qu'il a à offrir la meilleure proposition, cela l'inspire.

Les hommes de caractère qui se proposent d'entreprendre ce travail, et les agents expérimentés et intègres qui cherchent un contrat rémunérateur

devraient écrire à la CANADA LIFE

"EQUITABLE"

Mutuelle
Fire Insurance Co.

Une des plus fortes Compagnies locales.
Un surplus dépassant \$126,000

Bureau Executif:

No. 20, rue St-Alexis,

Coin rue Notre Dame,
en face du Magasin Carsley.

S. T. WILLET, Président.

Bureau: No. 339 rue St-Denis, Montréal.

F. GAUTHIER, Secrétaire.

Tél. Main 3394.

Assurances

TITRE PREMIER

Des assurances en général

(suite)

Art. 39. — La durée de la prescription peut être abrégée par une clause de la police.

Toutefois, il peut être convenu, en matière d'assurances sur la vie, que l'assureur renonce à se prévaloir absolument ou après le paiement d'un certain nombre de primes, des omissions ou des déclarations inexactes provenant d'une simple négligence de la part de l'assuré.

Art. 40. — La prescription annale court même contre les mineurs, les interdits et tous autres incapables.

Elle peut être interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription. L'interruption de la prescription de l'action en paiement de la prime peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée adressée par l'assureur à l'assuré.

TITRE II

Des assurances contre l'incendie

Art. 41. — L'assureur contre l'incendie répond de tous dommages causés par conflagration, embrasement ou simple combustible. Toutefois, il ne répond pas de ceux occasionnés par la seule action de la chaleur ou par le contrat direct et immédiat du feu ou d'une substance incandescente, s'il n'y a eu ni incendie ni commencement d'incendie susceptible de dégénérer en incendie véritable.

Art. 42. — Les dommages matériels résultant immédiatement et directement de l'incendie ou du commencement d'incendie sont seuls à la charge de l'assureur.

Art. 43. — Sont assimilés aux dommages matériels et directs les dommages matériels occasionnés aux objets compris dans l'assurance par les secours et par les mesures de sauvetage.

Art. 44. — L'assureur répond, nonobstant toute stipulation contraire, de la perte ou de la disparition des objets assurés survenue pendant l'incendie, à moins qu'il ne prouve que cette perte ou cette disparition est provenue d'un vol.

Art. 45. — L'assureur ne répond pas des pertes et détériorations de la chose assurée provenant du vice propre, mais il garantit les dommages d'incendie qui en sont la suite, à moins que le vice propre n'ait été connu de l'assuré seul lors de la conclusion du contrat.

(ETABLIE 1853)
The Phenix Insurance Company
OF BROOKLYN
TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
89 rue St-Sacrement, Montréal

AVIS

Les personnes pouvant CONTROLER quelques Cents Piastres de Primes d'Assurances contre l'Incendie, peuvent se faire nommer Agent et recevoir une commission sur leurs Risques. Toutes correspondances si on le désire, traitées confidentiellement. Ecrire à "ASSURANCE," Boite 418, Bureau de Poste, Montréal.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.

d'Assurance contre l'Incendie
Ci-devant

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.
ETABLIE EN 1859

Capital autorisé	\$1,000,000.00
Actif net excédant	480,000.00
Dépot au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices	60,000.00
Sinistres payés à date	883,021.10
Cie indépendante.	Taux modérés.
A. A. LABRECQUE,	Président.
J. B. LAFLEUR.	Gérant.

BUREAU PRINCIPAL:

59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"

MONTREAL

On demande des agents pour les localités non représentées.

THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.

Incorporée par l'état de New York.

La Compagnie du Peuple, par le Peuple pour le Peuple.

ACTIF : \$105,656,311.60

A plus de polices payant primes en force aux Etats-Unis et au Canada que n'importe quelle autre compagnie et pendant chacune des dix années écoulées acceptées et émises plus de polices nouvelles en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRAGE.

Reclamations payées.....	379	Par jour	81,393,559.90
Polices échues.....	6,207		
Nouvelles Assurances inscrites.....	6,207		
Paiements aux porteurs de Polices et addition à la Réserve.....	898,582.00		
Actif accru.....	852,841.00		

A déposé avec le Gouvernement du Dominion pour la protection des détenteurs de polices au Canada en titres Canadiens, \$1,400,000.00.

\$1,342,381,457 d'assurance en vigueur sur 7,523,915 Polices.

Western

Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie et sur la Marine

INCORPOREE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - - \$2,000,000

ACTIF, au-delà de - - - 3,516,000

REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant

C. C. PORTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant